

Opposition sur succession

Par **Bart**, le 11/02/2014 à 17:22

Père décédé, la succession dépasse 39000 euros, 4 héritiers, 6 mois après le décès (à 3 jours près) une opposition de la CNAV est faite chez le Notaire pour récupération d'une allocation supplémentaire qui avait été versée en 1981 quand la demande de retraite fut faite depuis 1982 aucun versement de solidarité ! puisque les revenus dépassaient le plafond. en attendant la succession est bloquée chez le Notaire, est-ce normal?